YERRES

Services Techniques
N° tél : 01 69.49.77.00
N/Réf. : JM/PG/ET

ARRETE N° 99/171
(Série A)

OBJET : Arrêté municipal provisoire réglementant la circulation et le stationnement des véhicules au carrefour formé de la rue Charles de Gaulle et la rue de l'Eglise.

Le Député-Maire de la ville d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L.2213-6,
VU l'article R. 225 du code de la Route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,

CONSIDERANT que les travaux d'aménagement de sécurité seront effectués par l'entreprise ROUTES ET CARRIERES 76 rue de la Justice Z.I. Vaux-le-Pénil B.P. n° 524 77005 MELUN CEDEX, pour le compte de la Ville de Yerres et qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers, et ce, le lundi 6 décembre 1999.

ARRETE

Article 1er : Rue Charles de Gaulle, au droit de la rue de l'Eglise, la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés comme suit :
- La circulation sera interdite à tous les véhicules, sauf affectés au chantier,
- Le stationnement sera interdit au droit des travaux et sera considéré comme gênant,
- Des déviations seront mises en place aux carrefours des rues de l'Eglise / Camille Guérin et Charles de Gaulle / Marc Sangnier.

Article 2 : La présignalisation et la signalisation du chantier, conformément à la législation en vigueur, sont fournies, posées et maintenues en état par les soins de l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle des services techniques municipaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : MM. le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Brunoy, le Responsable de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne chargé de l'arrondissement d'Evry pour visa, et une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

REÇU LE
- 7 DEC. 1999

Fait à Yerres, le 6 décembre 1999

Le Maire-Adjoint
Chargé des Travaux,

Jean MANTE

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE